

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-304 du 10 décembre 1976

portant nomination des membres et du  
président du Conseil d'Administration  
de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers  
(SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU l'ordonnance N°74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;  
VU le décret N°74-320 du 4 décembre 1974, portant approbation des statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers  
Sur proposition des administrations et organismes intéressés ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP), les camarades dont les noms suivent :

- ADEBO Ambally : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme,
- NOUGBODE Lucien : Représentant le Conseil National de la Révolution,
- MENSAH Richard : Représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
- HOUNSOU Atchouké : Représentant le Ministre Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures,
- BABA-MOUSSA Abou Bakar : Représentant le Ministre des Finances,
- AKO Irène : Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail,
- DO REGO Bernardine : Représentant le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- AFFO Frédéric : Représentant le Ministre Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,

- HOUNTO Victor,  
- TESSY Roger,  
- TOGBA VIGBE Marcel,  
- BATA Christophe et  
- DOMINGO Prudence

} Représentants du Personnel,

- ALIDOU Boukary : Directeur Général de l'O.C.B.N.  
- CHODATON Louis : Président du Syndicat des Transporteurs,  
- le Commissaire du Gouvernement.

ARTICLE 2 - Le Camarade ADEBO Ambally est nommé président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 décembre 1978

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,

André ATCHADE

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MCT 10 autres ministères 14 SONACOP 15  
Membres du C.A. 16 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI 4  
Gde Chanc. 1 UNB 2 FSJEP 2 BN 2 Chamb.Com. 4 JORPB 1